



MINISTÈRE
DE LA CULTURE,
DE L'ENVIRONNEMENT,
*en charge de la jeunesse, des sports
et de l'artisanat*

Le Ministre

Affaire suivie par :
DCP – Cellule du Patrimoine Culturel

P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

N° 9 9 3 / MCE

Papeete, le 1 1 MAI 2021

à

Madame Éliane TEVAHITUA
Représentante à l'assemblée de la Polynésie française

Objet : Conservation, valorisation et promotion du patrimoine de l'île de Rimatara

Réf. : Votre question écrite n°62/2021/GTH/CAB/ET/et, en date du 12 avril 2021

Madame la représentante,

Par question écrite visée en référence, vous me faisiez part de votre inquiétude concernant les conséquences du « titrement » des terres situées aux Australes notamment à Rimatara, que la Polynésie française s'est engagée à organiser dans le cadre de la loi du pays n° 2020-6 du 29 janvier 2020.

Craignant particulièrement que les restitutions de terres et l'installation probable de nouveaux propriétaires n'affectent les équilibres fragiles de cette communauté insulaire, vous avez souhaité être informée de la manière dont le Pays compte conserver et valoriser le patrimoine culturel, historique, archéologique et naturel des habitants de l'île de Rimatara, et en particulier des deux sites classés que sont le cimetière d'Amanu et le *marae* Haera'i situé à Anapoto.

S'agissant des traditions orales de l'archipel et plus particulièrement de celles de Rimatara, une équipe de la cellule ethnologie et traditions orales de la Direction de la culture et du patrimoine, alors service, s'est rendue en mission sur place en avril 2015 afin de rencontrer la population et notamment Monsieur Camille PAPARA qui a apporté un éclairage sur la manière dont l'océan est pensé et conçu par les habitants des Australes. Des entretiens ont été menés dans les quatre îles afin de mieux comprendre les pratiques et usages liés à l'océan, ainsi que la nature des liens reliant les îles de l'archipel des Australes entre elles.

Ce travail de recueil a fait l'objet d'un article publié dans le magazine *Hiro'a* n° 91, disponible auprès de la Direction de la culture et du patrimoine.

En ce qui concerne le patrimoine archéologique et historique, force est de constater que les opérations de prospection et de sondages archéologiques dans l'archipel des Australes ont été rares ces dernières années, avec une seule campagne de fouilles effectuée à Tubuai, par Monsieur Aymeric HERMANN en novembre 2015.

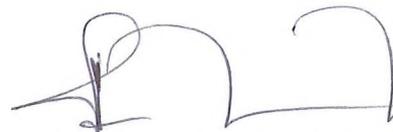
Bien que marginaux par rapport aux programmes de recherches développés dans les autres archipels du *fenua*, les travaux entrepris par Monsieur HERMANN ont grandement contribué au renouvellement des connaissances dans cet archipel en l'inscrivant davantage dans son contexte régional. A ce propos, vous trouverez un article consacré au patrimoine archéologique de l'archipel des Australes dans le *Dossier d'archéologie polynésienne* n°6, récemment édité et publié par la Direction de la culture et du patrimoine. Pour assurer le devoir de restitution des résultats obtenus lors de ces diverses opérations auprès des populations locales la Direction de la culture et du patrimoine y a intégré, pour chacun des articles publiés, un résumé en langue véhiculaire de l'archipel concerné. Vous pouvez télécharger l'ouvrage sur www.culture-patrimoine.pf.

Par la présente, je vous informe que j'ai décidé d'inscrire au prochain budget primitif, la réalisation d'un bilan sanitaire de l'ensemble des sites classés de l'archipel des Australes. À ce titre les deux sites remarquables classés de Rimatara que vous avez évoqués, seront évalués avec précision.

Ce bilan sanitaire nous permettra de dresser un état des lieux complet des sites classés, de façon à évaluer et programmer les actions de conservation et de valorisation qui seront jugées utiles et nécessaires.

Enfin, en ce qui concerne le document exhumé des archives de la société missionnaire de Londres (LMS) que vous avez bien voulu me transmettre, je vous informe que j'ai chargé la Direction de la culture et du patrimoine d'assurer la traduction de ce document, afin de réaliser un livret pour diffusion à la communauté concernée de Rimatara.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la représentante, l'expression de mes salutations distinguées.



Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU

